

Été 2025

Numéro 170

*Le Petit*

# AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

> DOSSIER : LE DÉBROUSSAILLAGE

Que faire  
cet été ?



[www.saint-aigulin.fr](http://www.saint-aigulin.fr)

P.4-5  
PLACE DE LA VICTOIRE :  
UN NOUVEL AXE DE VIE

P.7  
RECENSEMENT  
2026

P.29  
PISCINE MUNICIPALE :  
OUVERTE TOUT L'ÉTÉ !



COMMUNE DE  
SAINT-AIGULIN

# ÉDITO

## L'année 2025 verra la réalisation des derniers travaux de la mandature

En début d'année, nous avons procédé à la démolition de l'ancienne maison « Poineau », dont la commune a fait l'acquisition en fin d'année 2024. Les lieux ont été sécurisés par la pose de barrières.

Les travaux de rénovation de l'ancienne mission locale Place Jules Ferry ont débuté. A l'issue, une nouvelle salle communale et associative, entièrement rénovée, sera disponible à Saint-Aigulin.

La toiture de l'école Jean Ferrat devrait faire peau neuve : renforcement de la structure, pose de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du toit du bâtiment école mais également du gymnase Jean Ferrat.

Une salle de classe sera également repeinte, avec un mur en peinture aimantée, permettant d'éviter d'abimer les murs (scotch, punaises...)

Enfin, l'ensemble des plafonds des classes de l'étage seront rabaissés et bénéficieront de la pose d'un isolant thermique, qui devrait améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Les services techniques ont fait l'acquisition d'une nouvelle banquetteuse, pour remplacer l'ancienne, qui après 20 années de bons et loyaux services, a pris sa retraite.

Les toitures des bâtiments communaux et de l'ensemble des gîtes de la Dronne ont bénéficié d'un démoussage et d'un nettoyage intégral, effectué par nos agents.

Au théâtre de Verdure, les garde-corps de protection en bord de Dronne ont été repris. Ceux-ci ont bien résisté à la dernière crue de la rivière ! Egalement, le W.C. handicapés a été entièrement réhabilité à nouveau par nos agents, après trois dégradations volontaires.

Enfin, les services techniques ont réalisé une plateforme à containers quartier Pierre Bourdan.

Une bâche isolante viendra couvrir notre piscine la nuit, afin d'éviter une trop grande déperdition de chaleur, et permettant la réalisation d'économies d'énergies utilisées pour chauffer les bassins.

*“ Poursuite des travaux et des aménagements durant tout l'été 2025 ”*

Le bâtiment de la Mairie va bénéficier d'une isolation des combles, afin d'améliorer la qualité énergétique de l'immeuble, et de diminuer les dépenses de chauffage en hiver.

Egalement, un tout nouveau système d'alarme anti-intrusion a été installé pour sécuriser les lieux.

Enfin, la toiture a fait l'objet d'une révision partielle en raison de fuites, dans l'attente d'envisager la réfection totale.

Le déploiement de la vidéoprotection de la Commune est aujourd'hui terminé et le système est opérationnel, permettant de résoudre les problèmes de délinquance divers, et apportant aux Gendarmes une assistance dans leurs enquêtes.

Un feu pédagogique a été installé Avenue Jean Moulin, pour sensibiliser les automobilistes à la présence d'un établissement scolaire, et qui, nous l'espérons, permettra de réduire la vitesse à cet emplacement.

Enfin, l'été s'achèvera par la réalisation du curage d'une sélection de fossés communaux.

Nous vous souhaitons un agréable été, et vous souhaitons de vous amuser lors des différentes animations organisées par nos associations en cette période estivale.

Yves REIGNER  
Adjoint au Maire

# SOMMAIRE



## N°170

Bulletin Municipal d'Informations  
de la mairie de Saint-Aigulin  
1 rue Victor Hugo  
17360 SAINT-AIGULIN  
Tél. : 05.46.04.80.16  
Fax : 05.46.04.88.13

### Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Fermée le samedi

### Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

### Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr  
Saint-Aigulin-Demain

### Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

### Rédaction :

Anne Dribault

### Comité de lecture :

Charline Carré  
Hélène Legendre  
Claude Garnier

### Maquette, mise en page

### et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

### Crédits photos :

Couverture : Nataniel Halberstam  
Dépôt légal : n°1217 à parution

### Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les  
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,  
contactez le service information  
au : 05.46.04.80.16

Vous pouvez aussi le télécharger  
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les  
personnes qui ont collaboré à  
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés à  
cette brochure, des erreurs ont  
pu se glisser, merci de bien  
vouloir nous en excuser. Sous  
réserve d'erreurs typographiques.

*En fonction des impératifs  
communaux, (délai, espaces  
disponibles, etc.) le rédacteur en  
chef se réserve le droit de  
modifier, raccourcir, ou ne pas  
publier, les textes qui lui  
parviennent.*

**Parution du prochain numéro :**  
Octobre 2025



## 4 NOTRE COMMUNE

Places de la Victoire et Verdun : un nouvel axe de vie  
Pont Saint-Aigulin / La Roche-Chalais  
L'OPAH

Retour sur la semaine commerciale

Recensement 2026

Départ à la retraite : Jacques Jullien

Le PRIFF et le PLU



## 11 DOSSIER

**Risque d'incendie :**

Débroussailler : une nécessité, une obligation



## 18 VIE LOCALE

École élémentaire Jean Ferrat - ADMR

Cérémonie du 8 Mai 1945

Maternelle - Ateliers de Noël

Médiathèque - L'Heure Civique



## 22 VIE ASSOCIATIVE

Football : Alliance de la Dronne

Tennis Club - Eurochestreries

Comité des fêtes - Festi' Asso

Théâtre Népomucène

AMSA/ RockschooL - ARHSA

L'ensemble vocal de la Dronne - AOSA

Don du sang - Club des nageurs - Karaté club

30 **VIE PRATIQUE**

31 **AGENDA**

## VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

**PERMANENCES DU MAIRE** sur rendez-vous au 05.46.04.80.16

■ Brigitte QUANTIN

**PERMANENCES DES ADJOINTS** sur rendez-vous au 05.46.04.80.16

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

**DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS** sur rendez-vous au 05.46.04.80.16

■ Dany CELLIER

■ Jacky GARD

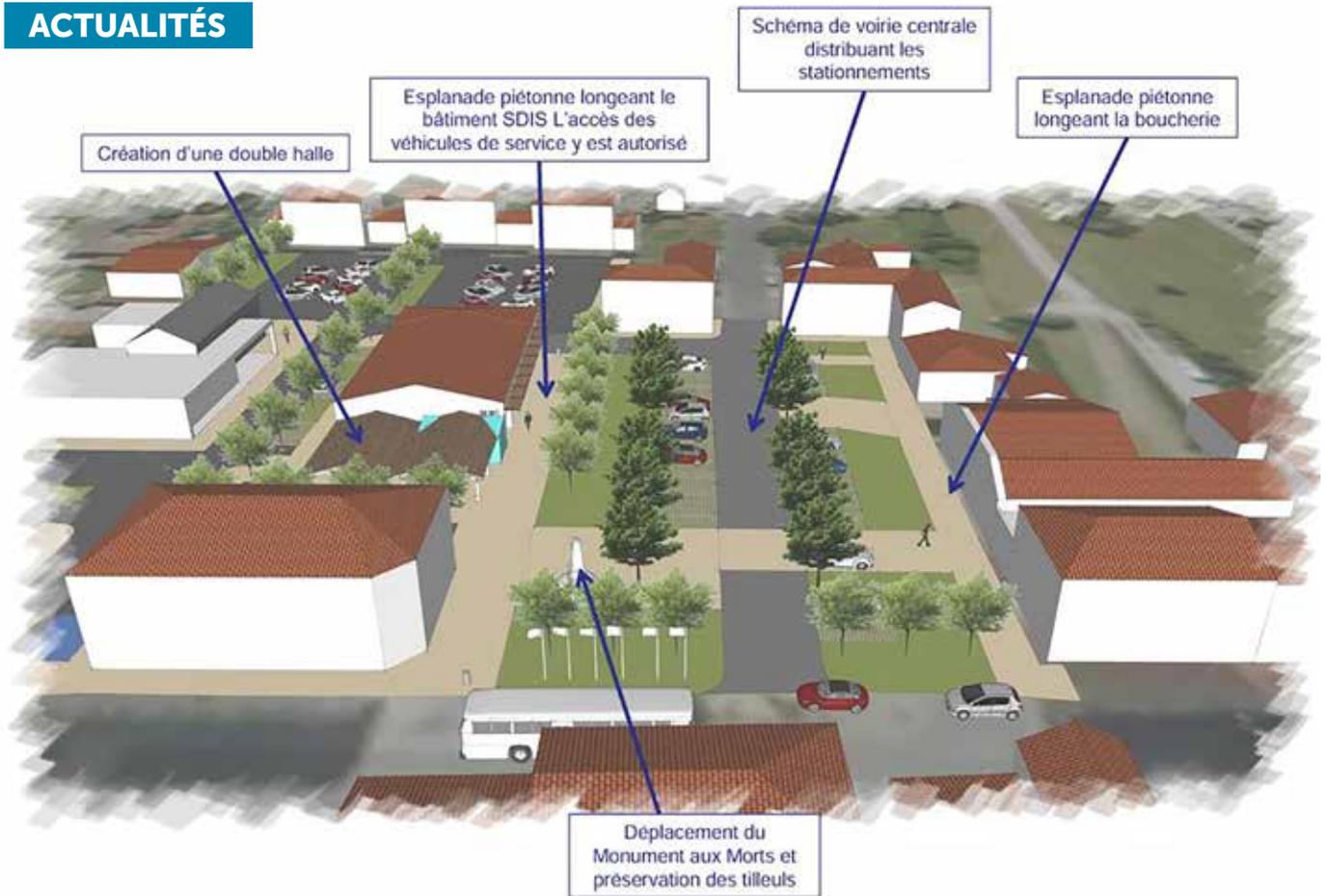
■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

## 04 DANS VOTRE COMMUNE

### ACTUALITÉS



Avant-projet sommaire proposé par la SEMDAS, servant de base de travail à la commission. La création de halles marchandes, un temps envisagée (voir visuel), n'est à ce jour pas économiquement soutenable, et devra faire l'objet d'une réflexion alternative dans le cadre du projet global incluant la requalification de l'ancien centre d'incendie et de secours dont la commune va faire l'acquisition.

## ACTUALITÉS



PLACES DE  
**LA VICTOIRE  
VERDUN**



**NOUVEL AXE DE VIE**

**Repenser la Place de la Victoire : un projet de requalification en cours de maturation**

La commission municipale travaille activement sur un projet de requalification de la Place de la Victoire, en lien étroit avec la **SEMDAS** (Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge). Depuis plus de 40 ans, cet opérateur d'aménagement accompagne les collectivités dans la réalisation de projets structurants en matière d'urbanisme, de construction et de développement local.

L'objectif ? Pouvoir déposer une demande de subvention dès **janvier 2026** auprès de l'État et du Département afin de concrétiser ce chantier d'envergure pour le centre-bourg de notre commune.

**Une place plus verte, plus fonctionnelle**

Parmi les pistes explorées, un **avant-projet sommaire** proposé par la SEMDAS a particulièrement retenu l'attention de la commission municipale. Ce scénario de travail – appelé à évoluer – propose une nouvelle organisation des accès depuis la rue Victor Hugo, visant à **fluidifier la circulation** tout en **restructurant l'espace** autour d'une trame plus lisible.

Ce projet impliquerait le **repositionnement du Monument aux Morts**, afin de le mettre davantage en valeur dans un cadre paysager plus ouvert, en cohérence avec les nouveaux cheminements piétons.

L'enjeu est également **écologique** : la commune souhaite réduire la part des surfaces imperméabilisées pour laisser place à davantage de végétation. Cela se traduirait notamment par :

- la **pose de dalles engazonnées** sur les stationnements,
- la création de **nouveaux espaces verts plantés** pour améliorer le confort d'usage et rafraîchir le cœur de bourg.

**Quelle reconversion pour l'ancienne caserne ?**

La commune a également fait une proposition d'acquisition auprès du **SDIS de Charente-Maritime** afin de racheter l'ancienne caserne des pompiers, aujourd'hui inoccupée. Si cette acquisition se concrétise, elle pourrait s'inscrire dans une **démarche globale de valorisation du centre-bourg**.

La **création de halles marchandes**, un temps envisagée dans le prolongement de la caserne, **n'est plus d'actualité** en raison des contraintes budgétaires. Une **nouvelle réflexion devra donc être engagée** pour imaginer un **usage alternatif** et réaliste de cet espace, en cohérence avec les besoins du territoire et les ressources de la commune.

**Une démarche évolutive et participative**

L'esquisse actuelle servira de **base de réflexion** pour affiner le projet. Elle a vocation à évoluer, en intégrant **les retours des habitants, des commerçants, des usagers, et des services présents autour de la place**. Ce projet devra être **collectif**, au service d'un centre-bourg plus attractif, plus agréable à vivre et respectueux de son histoire.

## AMÉNAGEMENT FUTUR



**Pont Saint-Aigulin / La Roche-Chalais : une coopération à l'échelle des deux départements**

La question de l'aménagement du pont reliant Saint-Aigulin à La Roche-Chalais revient **régulièrement dans les préoccupations des habitants (absence de trottoirs, voie pas assez large, difficulté d'accès au pont, passage de deux poids lourds en simultanément...)**.

Bonne nouvelle : le sujet est désormais officiellement lancé, sous l'impulsion des services des routes et des ouvrages d'art des Départements de la Dordogne et de la Charente-Maritime qui ont répondu à un courrier commun adressé aux services départementaux il y a près de deux ans.

Après une première rencontre organisée en mars dernier, une deuxième réunion technique est programmée à la mi-septembre, afin d'étudier les possibilités de sécurisation de la traversée pour les piétons et les cyclistes.

Cependant, le chemin sera long avant d'envisager des travaux concrets. Ce type d'aménagement nécessite des études approfondies, une coordination entre les deux départements... et des délais administratifs incompressibles.

À noter également : la connexion du pont aux infrastructures routières existantes (rue, aire de co-voiturage, etc.) ne sera pas évidente (car ni Saint-Aigulin, ni La Roche-Chalais ne disposent de la maîtrise foncière immédiate autour de l'ouvrage) non plus mais indispensable !

La municipalité suivra avec attention ce dossier, au rythme de l'avancement technique et institutionnel, dans l'intérêt des usagers du quotidien.



**HABITAT**

## L'OPAH

Même si le dispositif MaPrimeRénov' Parcours Accompagné est temporairement suspendu au niveau national par l'ANAH jusqu'à la mi-septembre 2025, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) se poursuit sur notre territoire. La société Hatéis, mandatée par la communauté de communes de Haute Saintonge, pour accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation, reste pleinement mobilisée et à votre écoute.

**Les dossiers restent ouverts, notamment pour :**

- les propriétaires bailleurs souhaitant conventionner leur logement avec le dispositif Loc'Avantages,
- les projets liés à l'adaptation du logement au vieillissement ou à la perte d'autonomie (douches à l'italienne, barres d'appui, monte-escalier, etc.).

**Vous avez un projet ? Un doute sur les aides possibles ?**

Prenez rendez-vous via la Maison de l'Énergie à Saint-Aigulin, où un conseiller vous accueillera pour faire le point sur vos droits et vous accompagner dans vos démarches.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

## Retour sur la Semaine commerciale



**Des animations et des gagnants à Saint-Aigulin !**

Organisée au mois de mai dernier, la semaine commerciale de Saint-Aigulin a permis de redonner un coup de projecteur sur les commerces locaux. Cette opération tombola portée avec le soutien des commerçants participants, a dynamisé les rues du centre et renforcé le lien entre les habitants et leurs commerces de proximité.

Pour encourager la participation, la commune a mis en jeu 200 bons d'achat de 10 €, soit un montant total de 2 000 € injectés directement dans l'économie locale. Limité à 3 bons par personne, ce dispositif a permis de faire gagner le maximum de participants, tout en offrant un vrai coup de pouce aux enseignes participantes. Les gagnants ont pu profiter de leur gain auprès des commerces partenaires de l'opération, contribuant ainsi à soutenir l'activité de nos professionnels de proximité.

Par ailleurs, cette dynamique commerciale se poursuit tout au long de l'année à travers une mise en lumière des commerçants de la commune. Chaque semaine, découvrez les portraits de celles et ceux qui font vivre Saint-Aigulin au quotidien : artisans, commerçants, indépendants...

Une initiative locale impulsée par le manager de commerce qui valorise les parcours, les savoir-faire et l'ancrage territorial de ces femmes et de ces hommes engagés.

**Prochaine quinzaine commerciale :  
du 27 septembre au 11 octobre 2025 inclus**

**PERSONNEL COMMUNAL**

## 2 agents saisonniers recrutés pour l'été

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, notamment en période estivale, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la création de deux emplois saisonniers au sein des services techniques communaux.

En application de l'article L.332-23, 2° du même code, deux

agents contractuels ont ainsi été recrutés du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2025, sur la base d'un temps complet (35 h/semaine).

Bienvenue à Simon et Geoffrey, qui ont intégré les services techniques pour l'été 2025 ! Leur présence contribuera à maintenir la qualité de l'entretien des espaces publics, notamment en période de forte fréquentation touristique et de sollicitations accrues pour les services techniques.

CITOYENNETÉ

## Recensement 2026 : c'est en préparation !



Le recensement de la population est une étape essentielle pour mieux connaître l'évolution démographique de notre commune, ajuster les politiques publiques et adapter les services à la réalité du terrain.

À Saint-Aigulin, la prochaine campagne de recensement se déroulera en février 2026.

En prévision de cette opération, la municipalité a d'ores et déjà désigné son coordonnateur communal, chargé d'organiser et de superviser l'ensemble de la démarche.

Afin d'assurer son bon déroulement, la commune

recherche dès à présent des agents recenseurs, qui seront formés et rémunérés pour cette mission de proximité.

**Vous êtes rigoureux, discret, respectueux de la confidentialité des informations recueillies et à l'aise dans le contact avec les habitants ? Cette mission est faite pour vous !**

Renseignez-vous dès maintenant en **mairie de Saint-Aigulin** : une belle occasion de contribuer à la vie locale tout en découvrant la richesse de notre tissu communal !

DÉPART À LA RETRAITE

## Une retraite bien méritée pour Jacques Jullien

Après 44 années et 7 mois d'engagement dans l'Éducation nationale, M. Jacques Jullien a fermé les portes de sa classe pour la dernière fois le 4 juillet dernier, à l'issue de cette ultime année scolaire 2024-2025.

Son sérieux, sa bienveillance et sa passion de l'enseignement ont marqué plusieurs générations d'élèves et de collègues à Saint-Aigulin et ailleurs.

C'est avec émotion que la commune salue ce départ à la retraite bien mérité, en lui adressant ses vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle page de vie, que l'on lui souhaite belle, paisible... et pleine de découvertes !

Merci !



## TRAVAUX

## Écoles : l'été, le temps des travaux !

Comme chaque année, la période estivale est mise à profit pour réaliser des travaux dans nos établissements scolaires, en l'absence des élèves.

Ces aménagements permettent d'améliorer le confort et la sécurité des enfants, tout en répondant aux besoins exprimés par les équipes pédagogiques.

Cette année encore, des interventions sont prévues à l'école maternelle comme à l'école élémentaire, en lien avec les services techniques de la commune.

Mais au-delà des travaux classiques, **une réflexion plus globale est engagée autour de l'aménagement des espaces scolaires.**

Dans cette dynamique, la commune s'intéresse au principe de design actif, promu par le Cerema, qui propose de **stimuler l'activité physique par l'environnement.**

L'idée ? **Peindre au sol des parcours ludiques, sportifs ou éducatifs** pour inciter les enfants (et les plus grands !) à bouger davantage dans l'espace public, y compris à l'école.

Ce type d'intervention, peu coûteux, contribue à la **santé des enfants**, tout en favorisant le **jeu libre, l'autonomie et le bien-être.**

Une piste de réflexion qui inspire **nos prochaines opérations d'aménagement dans les cours de récréation ou à proximité des écoles.**

Si vous vous sentez l'âme d'un artiste peintre, nous vous convions à un chantier participatif organisé **lundi 28 juillet de 9h à 13h** afin de décorer nos cours d'écoles avec du design actif (mais chut c'est une surprise pour les enfants)



## CMJ

## Une chasse aux œufs arrosée !



**Le samedi 19 avril, lors du week-end de Pâques, les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Aigulin ont organisé une chasse aux œufs. Ils étaient secondés par quelques conseillers municipaux adultes.**

Malgré la pluie, une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont investi les jardins du théâtre Tony Poncet en fin de matinée.

Deux espaces avaient été préparés suivant l'âge des petits chercheurs : l'un pour les moins de 6 ans et l'autre pour les plus grands jusqu'à 12 ans.

Les œufs multicolores égayaient les pelouses, les massifs et même la magnifique aire de jeux pour les plus petits.

Tous les jeunes participants ont été récompensés, les œufs en or, argent et bronze ont été ardemment cherchés et ... trouvés !

Merci au Crédit Agricole qui débutait en cette occasion un partenariat avec le CMJ en offrant boissons et bonbons aux participants.

Cette manifestation a remporté une fois de plus un vif succès grâce à l'investissement des jeunes élus. Les membres du CMJ ont su faire preuve de sérieux et de dynamisme autant au cours des préparatifs que tout au long de cette animation.

Félicitations à eux pour cette superbe organisation durant laquelle tout le monde a pu passer un agréable moment de convivialité.

Bravo encore au CMJ !



## Préservez notre massif forestier mais à quel prix ?

**Le Plan de Prévention des Risques Incendie-Feu de Forêt (PPRIF) de la Double-Saintongeaise concerne uniquement neuf communes de la Haute-Saintonge Montendre, Bussac-Forêt, Chepniers, Montlieu-La-Garde, Bedenac, Cercoux, Clérac, Montguyon et Saint-Aigulin. Ce zonage et règlement joint, imposé aux communes, soulève de nombreuses inquiétudes locales en raison de son caractère extrêmement contraignant.**

S'il est évident pour tous qu'il faut protéger le massif boisé et prévenir les risques d'incendie, il est essentiel de prendre en compte les réalités du terrain :

**Un impact économique fort :** des règlements trop stricts peuvent dissuader les porteurs de projets.

**Un risque démographique :** les contraintes pourraient dissuader les familles et les jeunes actifs de s'installer.

**Des charges lourdes pour les communes :** la mise en œuvre de ces mesures très lourdes pourrait peser lourdement sur les budgets municipaux.

**Un effet négatif sur le tourisme et l'économie rurale :** des règles perçues comme trop contraignantes pourraient dissuader les touristes de visiter la région. Impact fort sur l'agriculture, exploitation forestière, projets de production d'énergie ou d'extraction de minerais « kaolin ».

**Une responsabilité civile et pénale pour les maires :** la mise en œuvre de mesures complexes alourdit la charge juridique et administrative des élus locaux qui doivent déjà gérer de nombreux aspects de la vie locale avec peu de moyens.

**Un déséquilibre territorial :** les mesures de prévention

peuvent créer un désavantage des zones rurales par rapport aux zones urbaines où les réglementations sont moins contraignantes.

Conscients des enjeux que cela représente pour la population, les neuf maires des communes concernées par ce plan de prévention ont exprimé leur désaccord avec certaines dispositions du règlement. Chacun a transmis des arguments détaillés au commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique. En parallèle, les neuf maires ont organisé une réunion de travail afin d'élaborer une proposition commune d'aménagement du règlement.

Les neuf maires contestent les mesures jugées inadaptées et incohérentes au regard de la diversité de nos territoires ruraux. Ils demandent un ajustement du règlement, plus équilibré, à la fois protecteur pour l'environnement et respectueux des besoins et des enjeux du territoire.

À la suite de ces démarches, M. le Préfet a convié les maires à une réunion de concertation qui se tiendra à la préfecture le 4 juillet prochain. Cette rencontre vise à ouvrir un dialogue avec l'État pour faire évoluer le règlement dans un sens plus équilibré, qui tienne compte à la fois des impératifs de sécurité et des réalités locales.

Nous vous tiendrons informés des suites de cette concertation et de ses retombées concrètes pour notre commune. D'ici là, la municipalité reste à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PLU : Le nouveau zonage**



© J.-L.B.

Une réunion publique s'est tenue récemment dans notre commune dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Vous avez été nombreux à y assister, témoignant de l'intérêt et des préoccupations légitimes des administrés concernant l'avenir de l'aménagement de notre territoire.

Lors de cette réunion, le cabinet en charge de l'étude a présenté le nouveau zonage du PLU. Comme cela a été souligné, plusieurs parcelles auparavant constructibles ne le sont plus, notamment en raison de leur reclassement dans des zones désormais considérées à risque. Cette évolution est d'autant plus marquée par la superposition du PPRIF (plan de prévention des risques incendie feu de forêt), qui, en tant que document de

portée réglementaire supérieure, prime sur le zonage du PLU.

En pratique, cela signifie que certaines zones qui restaient constructibles dans le PLU sont désormais classées en zone rouge du PPRIF, ce qui les rend inconstructibles. Cette situation soulève des interrogations et parfois des incompréhensions légitimes chez les habitants, qui ont été nombreux à poser des questions à l'issue de la présentation. Les registres de concertation préalable sont toujours disponible en mairie.

Le plan du nouveau zonage est consultable en mairie aux heures d'ouvertures.

COMMUNE DE SAINT-AIGULIN

**PLU**  
Plan Local d'Urbanisme

**Saint-Aigulin**  
Ensemble, construisons demain !



© J.-L.B.

## RISQUES D'INCENDIE



## Débroussailler Une nécessité, une obligation!

Information sur l'obligation  
légale de débroussaillage

### Feux de forêt : les obligations de débroussaillage concernent de nombreux Aigulinois :

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région de la Double Saintongeaise et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Chaque année, les risques d'incendie refont surface avec la montée des températures.

Pour protéger les personnes, les habitations, et le patrimoine naturel, le débroussaillage est une obligation légale, définie par l'article L.134-6 du Code forestier.

Aussi, des courriers personnalisés vont être prochainement adressés à de nombreux propriétaires de la commune concernés par ces obligations.

### SUIS-JE CONCERNÉ ?

Vous êtes tenu de débroussailler si votre terrain est :

- situé à moins de 200 mètres d'un espace boisé (forêt, lande, maquis...);
- proche d'une habitation ou d'une installation : les abords doivent être débroussaillés dans un rayon de 50 mètres, y compris sur les propriétés voisines si nécessaire ;
- situé en zone urbaine (zone U) du PLU ;
- situé dans un lotissement, une AFU (association foncière urbaine), une ZAC ou un terrain de camping.

### QUELS TRAVAUX RÉALISER ?

Le débroussaillage consiste à réduire la masse végétale combustible : couper les herbes hautes, élaguer les branches basses, dégager les abords des bâtiments...

Les travaux doivent être réalisés dès que possible car à

partir du moment où vous recevrez le courrier vous aurez un mois pour effectuer le débroussaillage.

**Un contrôle sera effectué à compter de cette date.**

En cas de non-respect, la commune pourra enclencher une procédure de mise en demeure, voire faire réaliser les travaux d'office aux frais du propriétaire.

### SANCTIONS ENCOURUES :

- Astreinte de 100 €/jour de retard, dès la mise en demeure ;
- Amende administrative jusqu'à 30 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé.

Protéger notre village, c'est l'affaire de tous. En respectant ces obligations, vous contribuez à la sécurité de tous et à la préservation de notre cadre de vie.

Pour tout renseignement complémentaire, la mairie est à votre écoute.

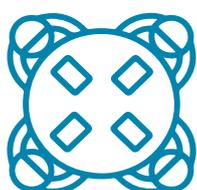


### Documents utiles à télécharger :

- Guide technique des OLD
- 20192020-12-02\_AP20EB768-debroussaillage
- Flyer - Debroussaillage



## 12 DANS VOTRE COMMUNE



### Séance du 26 mars 2025

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal  
Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

#### OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

**APPROUVE A L'UNANIMITE.**

#### OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de voter les taux d'imposition.

Cette année, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux par rapport aux taux d'imposition 2024.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment

les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,

- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer les taux d'imposition en 2025 comme suit :

	TAUX 2025
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	41,92 %
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	57,73 %
TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE (TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS SI INSTITUÉE)	18,25 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (SI EPCI EN FISCALITÉ ADDITIONNELLE)	24,80 %

**Autorise** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 du Budget Principal, présenté en Commission des Finances le 13 mars 2025, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :  
2 781 423,83 €

Dépenses et recettes d'investissement :  
1 777 508,22 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** le budget primitif 2025 du Budget Principal arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 781 423,83 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 777 508,22 €

#### OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE LES BARAILS D'AIGULIN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 du Budget Annexe les Barails d'Aigulin, présenté en Commission des Finances le 13 mars 2025, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :  
108 523,24 €

Dépenses et recettes d'investissement :  
45 305,39 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** le budget primitif 2025 du Budget annexe les Barails d'Aigulin arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :  
108 523,24 €

Dépenses et recettes d'investissement :  
45 305,39 €

#### OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 du Budget Annexe Centre Bourg, présenté en Commission des Finances le 13 mars 2025, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :  
68 276,10 €

Dépenses et recettes d'investissement :  
418 175,32 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir**

## Séance du 26 mars 2025 (suite)

**délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** le budget primitif 2025 du Budget annexe Centre Bourg arrêté comme suit :  
Dépenses et recettes de fonctionnement : 68 276,10 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 418 175,32 €

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs, présenté en Commission des Finances le 13 mars 2025, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 127 345,94 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 2 292 894,95 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** le budget primitif 2025 du Budget annexe Lotissement les Grands Champs arrêté comme suit :  
Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 127 345,94 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 2 292 894,95 €

**OBJET : FINANCES : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉFECTION DE DEUX COURTS DE TENNIS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux courts de tennis, situés sur le complexe sportif, présentent de nombreux signes de vétusté. Des travaux lourds de rénovation seraient nécessaires.

Les travaux consistent en la rénovation des courts en enrobé par du béton poreux, pour une surface totale de 1.480 m<sup>2</sup>.

Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à 59.090 €, soit 70.908 € TTC.

Afin de financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter :

– Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre de la politique sportive, à hauteur de 25% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 14.772,50 €

– L'Agence Nationale du Sport, au titre du Plan 5000 Equipements – Génération 2024, « équipements structurants », à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 29.545 €.

– L'autofinancement de la Commune s'élèverait à 14.772,50 €, soit 25 % du montant hors taxe des travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** le projet de rénovation des deux courts de tennis vétustes pour un montant des travaux de 59.090 € HT, soit 70.908 € TTC.

– **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre de la politique sportive, à hauteur de 25% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 14.772,50 €

– **Sollicite** une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du Plan 5000 Equipements – Génération 2024, « équipements structurants », à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 29.545 €.

– **Dit** que la part d'autofinancement de la Commune s'élèverait à 14.772,50 €, soit 25 % du montant hors taxe des travaux.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : CIMETIÈRE COMMUNAL : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXTENSION N°2 DU CIMETIÈRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le nouveau cimetière, issu de l'extension n°1, le nombre de concessions restant disponible diminue.

Pour mémoire, l'ancien cimetière, d'une superficie de 8.777 m<sup>2</sup> a subi une extension n°1 créant une surface disponible supplémentaire de 4.354 m<sup>2</sup>.

Il convient dès aujourd'hui de prévoir l'extension n°2 du cimetière.

Les parcelles qui pourraient accueillir cette extension sont des parcelles communales, soit la parcelle H n°638, d'une superficie de 2.202 m<sup>2</sup>, et la parcelle H n°134, d'une superficie de 1.050 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 3.252 m<sup>2</sup>.

La surface totale du cimetière communale serait donc portée à 16.383 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** l'extension n°2 du cimetière sur les parcelles communales cadastrées section H n°638 et n°134, pour une superficie de 3.252 m<sup>2</sup>, portant la surface totale du cimetière à 16.383 m<sup>2</sup>.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : SYNDICAT DE LA VOIRIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES DE RÉFECTION DE L'OUVRAGE EFFONDRE ROUTE DE VÉTILLE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal

l'effondrement de l'ouvrage du « creux de Giraud », Route de Vétille, lié à la vétusté de la buse métallique existante. Elle informe également le Conseil qu'avant de pouvoir réaliser les travaux de réfection, des études sont obligatoirement à réaliser.

La mission d'études consiste en la réalisation d'une inspection détaillée de l'ouvrage, d'un relevé topographique et d'une étude préliminaire visant à présenter différentes solutions techniques de remplacement de l'ouvrage, ainsi que l'élaboration d'un dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau.

Le Syndicat de la Voirie nous a transmis une proposition pour la réalisation de ces travaux préliminaires. Le montant de ces études s'élève à 9.615 € HT, soit 11.538 € TTC.

Afin de permettre le lancement de ces études au plus vite, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention correspondante avec le Syndicat de la Voirie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** la proposition du Syndicat de la Voirie pour la réalisation de la mission d'étude, pour un montant de 9.615 € HT, soit 11.538 € TTC.

– **Autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Syndicat de la Voirie.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : SYNDICAT DES EAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DE LA BORNE DE PUISAGE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux met à la disposition des professionnels et des services techniques une borne de puisage permettant de prélever l'eau en grande quantité pour des usages en extérieur, sans perturber le fonctionnement du réseau d'eau potable.

Par délibération en date du 08 décembre 2023, le Comité Syndical du Syndicat des eaux a décidé de fixer un tarif annuel forfaitaire pour l'usage des bornes de puisage.

Pour la Commune de Saint-Aigulin, une borne est à disposition. Le montant forfaitaire applicable est de 100 € HT par an. Une convention, signée du Syndicat et de la Mairie, acte cette nouvelle disposition.

Ceci exposé, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision, et, le cas échéant, lui demande de l'autoriser à signer la convention correspondante.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### Séance du 26 mars 2025 (suite)

ré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention du Syndicat des Eaux relative à l'utilisation de la borne de puisage installée sur la commune, fixant le montant forfaitaire d'utilisation à 100 € HT.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

#### **OBJET : POLICE : DÉCISION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE BLEUE PLACE JULES FERRY**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'aménagement présenté pour la création de 6 logements dans l'ancienne usine située le long de la Place Jules Ferry.

Elle informe les membres du Conseil que la création de 6 logements va engendrer un besoin de stationnement de véhicules, potentiellement 1 à 2 véhicules par logement.

Les places de stationnement de la Place Jules Ferry étant déjà limitées, il est à craindre que si les occupants de ces logements y stationnent leur véhicule, le parking soit saturé.

Afin de pallier cette problématique, Madame le Maire propose d'instaurer une zone bleue, Place Jules Ferry, pour limiter le stationnement long en journée.

La limitation de stationnement s'étendrait de 8h à 20h, sauf les dimanches et les jours fériés. De

plus, 3 places seraient réservées pour respectivement les infirmières, la dentiste, et l'agent de Médiathèque.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'instauration d'une zone bleue Place Jules Ferry, de 8h à 20h sauf les dimanches et les jours fériés.
- **Dit** que 3 places seront réservées pour respectivement les infirmières, la dentiste, et l'agent de Médiathèque.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de prendre l'arrêté municipal correspondant.

### Séance du 14 mai 2025

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025**

**APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.**

#### **OBJET : FINANCES : REFACTURATION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le contexte d'augmentation constante du prix de l'électricité, il est apparu nécessaire de contrôler les dépenses énergétiques d'associations bénéficiant d'un local permanent et gratuit au sein des bâtiments communaux, et générant une activité relativement énergivore. Il s'agit particulièrement de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), de l'AMSA (Association Musicale Saint-Aigulinoise) et le Sporting Club.

Après relève des sous-compteurs, les consommations sont les suivantes :

- Pour l'ACCA, pour la période de novembre à mars : 1.929 Kw/h, à 0,5381 centimes du Kw/h, soit la somme de 1.037,99 €
- Pour le Sporting Club, pour la période de novembre à mars : 5.083 Kw/h, à 0,4698 centimes du Kw/h, soit la somme de 2.387,99 €
- Pour l'AMSA, pour la période de novembre à mars : 4.824 Kw/h, à 0,3262centimes du Kw/h, soit la somme de 1.573,58 €.

Madame le Maire rappelle que pour l'ACCA et l'AMSA, la collectivité prend en charge 30% de leur consommation. Le reste à charge pour chaque association est de :

- 726,59 € pour l'ACCA
- 1.101,51 € pour l'AMSA

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la refacturation de cette consommation aux associations concernées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

**2 abstentions** (Anne DRIBAUT, Jacky GARD)

**14 voix pour**

– **Approuve** la refacturation de la consommation électrique des associations comme suit :

– Pour l'ACCA, pour la période de novembre à mars : 1.929 Kw/h, à 0,5381 centimes du Kw/h, soit la somme de 1.037,99 €, ramenée après déduction des 30% pris en charge par la collectivité à 726,59 €

– Pour le Sporting Club, pour la période de novembre à mars : 5.083 Kw/h, à 0,4698 centimes du Kw/h, soit la somme de 2.387,99 €

– Pour l'AMSA, pour la période de novembre à mars : 4.824 Kw/h, à 0,3262centimes du Kw/h, soit la somme de 1.573,58 €, ramené après déduction des 30% pris en charge par la collectivité à 1.101,51 €

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

#### **OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN MAITRE-NAGEUR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de l'ouverture saisonnière de la piscine, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L.332-23,2° du Code Général de la Fonction Publique, du 27 mai 2024 au 30 juin 2024, indice brut 452, indice majoré 401.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** De créer un emploi non permanent de Maître-Nageur pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, du 19 mai 2025 au 30 juin 2025.

**Article 2 :** Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, Indice Brut 452, indice majoré 401.

**Article 3 :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 19 mai 2025.

**Article 4 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

#### **OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS SAISONNIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

### Séance du 14 mai 2025 (suite)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter deux agents temporaires pour renforcer les services techniques.

Madame le Maire propose de recruter deux agents contractuels, sur la base de deux emplois non permanents pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L.332-23,2° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée de 5 mois, du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre

2025, sur la base du grade d'Adjoint Technique, indice majoré 366.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :**

**Article 1 :** De créer deux emplois non permanents d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

pour une durée de 5 mois, du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2025.

**Article 2 :** Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, Indice majoré 366.

**Article 3 :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 2025

**Article 4 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### Séance du 16 juin 2025

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025**

**APPROUVE A L'UNANIMITE.**

#### **OBJET : ACQUISITION DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE SAINT-AIGULIN SITUÉ PLACE DE LA VICTOIRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau centre d'incendie et de secours, construit par le Département de la Charente-Maritime et sis Allée des Barails à Saint-Aigulin, est à ce jour opérationnel.

Le SDIS 17 a proposé à la Commune de Saint-Aigulin de se porter acquéreur de l'ancien centre de secours, sis Place de la Victoire, au prix de 130.000 €.

Dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre bourg, en cours sur le territoire de la Commune, cette acquisition représente une opportunité à saisir, en permettant à la collectivité d'acquiescer du foncier en Centre bourg.

Au regard de ces éléments, elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de l'ancien centre de secours, au prix de 130.000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **DÉCIDE** d'acquiescer l'ancien centre de secours et d'incendie, sis Place de la Victoire, actuellement propriété du SDIS 17, au prix de 130.000 €.

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **OBJET : DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN**

**Vu** la délibération n°85 de 2022 suite au conseil communautaire du 30 septembre 2022 qui valide la dynamique d'amélioration de l'habitat par le lancement d'une OPAH-RU en 2023,

**Vu** la convention d'OPAH-RU de Haute-Saintonge signée le 8 septembre 2023 pour une durée de 5 ans,

**Vu** la délibération n°114 de 2024 suite au conseil communautaire du 11 décembre 2024 qui valide la dynamique d'amélioration de l'habitat en Haute-Saintonge par le lancement d'un PIG Pacte territorial, signé le 11 avril 2025, pour une durée de 5ans,

**Vu** les décisions liées aux améliorations de l'habitat et de la dynamique de revitalisation de bourg (via Petite Ville de Demain notamment), des 9 communes signataires de la convention d'OPAH-RU,

Il est exposé ce qui suit :

Le territoire de la Haute-Saintonge a relancé sa dynamique de l'amélioration de l'habitat en signant un Pacte Territorial avec l'ANAH sur la période 2025-2029. En 2026, le territoire portera l'accompagnement des ménages porteurs de projets via cette convention PIG Pacte territorial, aujourd'hui accompagnés dans le cadre de l'OPAH-RU.

La Communauté des Communes propose donc de revoir la convention d'OPAH-RU actuelle pour permettre aux communes de revoir, si besoin leurs objectifs, dans le but de continuer ou d'accroître la dynamique locale d'amélioration de l'habitat en cohérence avec la revitalisation des bourgs. Ces modifications feront l'objet d'un avenant à l'OPAH-RU signé par la CCHS et les 9 communes concernées.

Voici quelques rappels du cadre :

• Les orientations du territoire de la Haute-Saintonge sont :

– La rénovation énergétique des logements

– L'éradication de la vacance

– La primo-accession

– La création de logements locatifs de qualité

– La lutte contre le logement indigne et dégradé

– L'amélioration au maintien à domicile

• Les publics cibles sont les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement via le Loc'Avantage de l'ANAH.

• La commune a défini au début de l'OPAH-RU un périmètre « Renouvellement urbain » dans lequel des actions spécifiques pourront être menées pour renforcer cette action d'amélioration du parc de logements existants. La commune incitera les propriétaires à rénover leurs logements par de l'ingénierie (communication, explication, pédagogie, études de faisabilité, etc.) et par des subventions locales sur les sujets prioritaires identifiés.

L'OPAH-RU peut également, si le cadre incitatif montre ses limites, recourir à des outils coercitifs (traitement de l'insalubrité, démolitions, actions foncières, déclarations d'utilité publique, ...).

La réussite de cette OPAH-RU est conditionnée au respect de l'engagement financier matérialisé par la convention d'OPAH-RU signée le 8 septembre 2023.

Aussi, dans le cadre de l'avenant de l'OPAH-RU, la commune de Saint-Aigulin décide de conserver les règles déjà établies dans son périmètre à l'identique.

En conséquence, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

– **DE VALIDER** la signature de l'avenant de l'OPAH-RU en pièce jointe,

– **DE METTRE** à la disposition du public en mairie, pendant un mois, le projet d'avenant.

#### **OBJET : FINANCES : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE SAINT-AIGULIN**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin sont écoles de secteur pour les communes de La Barde, Boscammant, et La Genétouze, qui participent financièrement aux dépenses de fonctionnement de ces établissements.

## Séance du 16 juin 2025 (suite)

Le montant de cette participation est fixé à 1.260 € par élève de l'école maternelle, et

1.052 € par enfant de l'école élémentaire. Pour l'année 2025, le montant de la participa-

tion de chacune de ces communes est déterminé de la manière suivante :

<b>COMMUNE DE LA BARDE</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b> NOMBRE D'ÉLÈVES : 8 – COÛT : 10 080 €
<b>ECOLE ÉLÉMENTAIRE</b> NOMBRE D'ÉLÈVES : 20 – COÛT : 21 040 €
<b>31 120 €</b>

<b>COMMUNE DE BOSCAMNANT</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b> NOMBRE D'ÉLÈVES : 2 – COÛT : 2 520 €
<b>ECOLE ÉLÉMENTAIRE</b> NOMBRE D'ÉLÈVES : 11 – COÛT : 11 572 €
<b>14 092 €</b>

<b>COMMUNE DE LA GENÉTOUZE</b>
<b>ECOLE MATERNELLE</b> NOMBRE D'ÉLÈVES : 5 – COÛT : 6 300 €
<b>ECOLE ÉLÉMENTAIRE</b> NOMBRE D'ÉLÈVES : 6 – COÛT : 6 312 €
<b>12 612 €</b>

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **APPROUVE** les montants de la participation des communes de La Barde, La Genétouze et

Boscamnant aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Aigulin tels que définis ci-dessus,

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

**OBJET : FINANCES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2025 – 2026**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pendant l'année scolaire 2024 – 2025 :



**2024–2025**

<b>ECOLE ÉLÉMENTAIRE</b>	3,50 € PAR REPAS
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	3,15 € PAR REPAS
<b>FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ÉLÉMENTAIRE OU MATERNELLE)</b>	2,80 € PAR REPAS
<b>EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS</b>	3,50 € PAR REPAS
<b>ENSEIGNANTS – AUTRES</b>	4,80 € PAR REPAS

Au regard notamment de l'augmentation par le Conseil Départemental du prix d'achat des repas au collège, elle propose au Conseil d'augmenter ces tarifs, et de les arrêter aux montants suivants :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal

de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

**1 abstention (Kévin FRANCOUT)**  
**16 voix pour**

– **DÉCIDE** d'appliquer une augmentation des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025 – 2026.

– **DIT** que les tarifs appliqués à la rentrée scolaire de septembre 2025 seront les suivants :



**2025–2026**

<b>ECOLE ÉLÉMENTAIRE</b>	3,80 € PAR REPAS
<b>ECOLE MATERNELLE</b>	3,25 € PAR REPAS
<b>FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ÉLÉMENTAIRE OU MATERNELLE)</b>	2,90 € PAR REPAS
<b>EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS</b>	4,60 € PAR REPAS
<b>ENSEIGNANTS – AUTRES</b>	4,90 € PAR REPAS

**OBJET : FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par l'Etablissement Public Départemental les 2 Monts, service SAO (Service d'accueil et d'orientation) d'une journée relative à la lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre prochain à

Saint-Aigulin.

Dans le but de soutenir cet évènement, et à la demande de l'EPD les 2 Monts, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention, d'un montant de 400 €.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

**1 vote contre (Jacky GARD)**

**16 voix pour**

– **DÉCIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 400 € à l'Etablissement Public Départemental les 2 Monts, service SAO (Service d'accueil et d'orientation), pour l'organisation de la journée relative à la lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2025 à Saint-Aigulin

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### Séance du 16 juin 2025 (suite)

#### **OBJET : RECENSEMENT : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

**Vu** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le prochain recensement de la population débutera à Saint-Aigulin en février 2026.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de nommer un Agent de la Commune, Mme Odile STEFANUTO, Adjoint Administratif affecté aux services administratifs de la Mairie comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation des enquêtes de recensement.

Également, Madame le Maire demande au

Conseil Municipal de valider la nomination de cinq agents recenseurs.

Le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire pendant cette opération (IHTS).

Le coordonnateur d'enquête et les agents recenseurs recevront une indemnité forfaitaire pour chaque séance de formation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **DÉSIGNE** un Agent de la Commune, Mme STEFANUTO Odile, Adjoint Administratif affecté aux services administratifs de la Mairie comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation des enquêtes de recensement.

Le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS).

Le coordonnateur d'enquête et les agents recenseurs recevront une indemnité forfaitaire pour chaque séance de formation.

#### **OBJET : DOMAINE : CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN FOODTRUCK**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. RAGUENAUD, qui souhaite installer son foodtruck « Paki's Food » sur la Place de la Victoire, tous les vendredis.

Elle demande aux membres du Conseil de se prononcer sur cette demande.

Également, elle propose, en cas d'accord, de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour cette installation à 10 € par demi-journée de présence.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **AUTORISE** l'installation d'un foodtruck « Paki's Food » sur la Place de la Victoire, tous les vendredis

– **DIT** que cette occupation fera l'objet du versement d'une redevance fixée à 10 € (dix euros) par demi-journée de présence

– **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation correspondante

– **MANDATE** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.



Vue de la maison et des chais de la famille Frichou (maintenant la mairie).

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

**Déjà l'été... et la fin de l'année (scolaire) !**

**C'est une nouvelle année riche en apprentissages, en partenariats et en projets qui s'achève.**

Une fois encore, l'équipe pédagogique a tenu à inscrire ses enseignements dans une dynamique locale, de territoire, à travers de multiples actions réalisées avec le concours des différents acteurs de la commune. Une promenade gourmande, dans le cadre de la semaine du goût, réalisée avec le soutien des commerçants ; la visite des micro-foies, en lien avec la médiathèque ; une sensibilisation aux appels et aux gestes qui sauvent, avec l'accompagnement des pompiers ; l'élection des délégués de classe, grandeur nature (isoliers, urne, registre, cartes d'électeurs), avec l'appui de la municipalité et de Madame le Maire...

On pourrait également parler des cérémonies commémoratives, des multiples rencontres sportives inter-écoles ; des projets voile et rugby, du travail de lutte contre le harcèlement réalisé avec le collège, des « Olympiades de l'école Jean FERRAT » organisées par Simon et Hugo, nos fantastiques Services Civiques.

Toutes ces actions dans un seul objectif : permettre aux élèves d'accéder à des apprentissages motivants tout en (re)découvrant le milieu dans lequel ils vivent. La ruralité n'est pas un fardeau, c'est une chance.



Nous remercions l'ensemble des personnes qui œuvrent pour que vive notre école : bénévoles, personnel municipal, parents... Et nous espérons qu'une association de parents d'élèves pourra bientôt voir le jour afin de pouvoir aider l'équipe enseignante dans la réalisation et le financement de ces nombreux projets.

Enfin, je profite de ces quelques mots, à titre personnel, pour annoncer publiquement ma décision de quitter la direction de l'école. J'aurai assuré ces fonctions, pendant sept ans, avec beaucoup de joie, d'honneur et fierté. J'ai maintenant de nouvelles ambitions, pour ma famille et pour mon village, que j'aime tant.

Un grand merci aux Saint-Aigulinois, aux parents et bien évidemment aux enfants pour leur confiance et leurs nombreux témoignages d'affection. Nous avons une magnifique école, dynamique, engagée, bienveillante. Que chacun en prenne conscience.

Soyons fiers, instruisons nos enfants et créons ensemble leur bonheur pour qu'ils aient envie, à leur tour, de s'engager et participer au Saint-Aigulin de demain.

*M. Kévin FRANCOU, futur ancien directeur*

## ADMR

**Lors de l'assemblée générale ADMR Saintonge-Sud dans la salle des fêtes de Clérac, nous avons pu rappeler les valeurs de notre association.**

Nous sommes au service de toutes les personnes, à tous les âges de la vie qu'elles soient malades ou en pleine santé. Notre proximité est un atout supplémentaire qui permet une réactivité dans les prises en charges des dossiers : APA, mutuelles, ou heures libres dans le respect du choix de vie de la personne en préservant son autonomie.

Salariés et bénévoles conjuguent leurs talents au service de tous. En procurant des services à nos bénéficiaires nous créons des métiers et des emplois. L'ADMR Saintonge Sud c'est 42 salariés, 257 personnes aidées dans 20 communes avec l'aide de 12 bénévoles.

Depuis le début de l'année 2024 nous avons embauché 10 personnes, deux salariés ont obtenu leur diplôme ADVF, nous devons encore recruter pour pouvoir continuer à mettre en place des nouveaux dossiers.

Les animations « ADMR en goguette » ont reçu jusqu'à 35 participants, souvent des personnes seules ou isolées et dépendantes. Les thèmes varient : jeux, musique, cinéma et aussi des échanges avec des élèves d'écoles primaires où les questions « comment c'était avant ! » trouvent toujours une

réponse par nos anciens. Et suivi d'un goûter pour le plaisir de tous.

Enfin cette goguette nous a valu un double trophée, d'abord nommé à l'AG départementale, elle a été présentée par notre fédération à la région Aquitaine pour une sélection AG2R ou nous avons reçu en récompense à Poitiers, le trophée avec un financement pour un projet à l'étude.

Pour finir cette AG, nous avons fêté les 45 ans de l'association ADMR Saintonge-Sud.

Un grand merci à Saint Martin d'Ary pour la création de nos nouveaux bureaux dans le magnifique complexe du MOUZON, merci à la mairie de Saint-Aigulin de nous loger également gratuitement merci à M. le Maire de Clérac pour le prêt de la salle des fêtes et merci à l'ensemble des maires du secteur qui nous aident par leurs subventions.

Merci à notre fédération départementale pour sa présence et son soutien chaque jour, merci aux bénévoles pour leur implication permanente et, un grand merci à l'ensemble des salariés ADMR

Vous disposez de quelques heures par mois, devenez bénévole à l'ADMR de Saint-Aigulin, nous vous recevons avec plaisir, le bureau de Saint-Aigulin est ouvert tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2025

## La commémoration de la victoire de 1945



C'est avec une température agréable que s'annonce cette cérémonie du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire.



La commémoration de la victoire de 1945, devoir de mémoire oblige, a rassemblé au départ de l'ancienne mairie, de nombreux participants : une représentation d'anciens combattants et leurs porte-drapeaux, la délégation des sapeurs-pompiers avec leurs drapeaux, toujours fidèles aux cérémonies, une délégation de la gendarmerie, des élus des trois communes, une importante représentation des enfants de l'école élémentaire encadrés par le directeur Kevin Francout et des instituteurs, le conseil municipal des jeunes et enfin un nombreux public.

La sonorisation accompagne le déplacement du cortège vers la place de la victoire avec le chant « Amazing Grace ».

La montée des couleurs est suivie d'une remise de décorations à Jean-Luc Roulet Brigadier du 3<sup>ème</sup> Régiment de Hussard qui recevra notamment le titre de Reconnaissance de la Nation et de La Croix du Combattant. Des allocutions du Directeur de l'école, du président et de madame le maire s'en suivent.

Le directeur de l'école élémentaire et conseiller municipal, Kévin Francout nous fait une magnifique allocution en s'adressant principalement aux jeunes sur le devoir de mémoire pour honorer nos grands-parents et arrières grands parents qui ont vécu ce conflit. Le président dénonce la plus effroyable période de notre histoire de ces six longues années de guerre, notre mémoire doit retenir le courage de ceux qui résistèrent. Avec ses alliés, la France a retrouvé sa liberté et sa place au sein des grandes nations.

Madame le Maire rappelle aux enfants l'importance du

devoir de mémoire.

Le chant des Partisans chanté par les élèves est ovationné.

Vient le dépôt de gerbes de l'école élémentaire, du conseil municipal des jeunes, des anciens combattants et de la municipalité.

Après la sonnerie aux morts, la minute de silence est suivie de la Marseillaise. Ce sont les élèves de l'école qui rompent le silence en interprétant La Marseillaise pour rendre hommage à nos morts. Suivent de longs et forts applaudissements, à la hauteur de la prestation.

Après l'hommage à nos morts les autorités vont saluer les porte-drapeaux et la délégation de sapeurs-pompiers accompagnés du chant « La Marche Des Soldats ».

Pour clore la cérémonie, les drapeaux vont rendre les honneurs devant le monument aux morts.

Le président remercie à nouveau l'ensemble des participants et les convie au vin d'honneur offert par la municipalité.

Le repas de cohésion du samedi 31 mai à l'étang Bordat de Vétille a réuni 72 convives, anciens combattants et sympathisants.

**PROCHAINE CÉRÉMONIE :**  
**Mardi 11 novembre - Armistice 1918 - Assemblée Générale**



## MATERNELLE

## Une année artistique pour les maternelles de Saint-Aigulin



Tout au long de l'année, les élèves de l'école ont pu réaliser des projets autour des arts visuels. Ces séances de travail se sont soldées par deux visites au dispositif Micro-Folie, implanté à Saint-Aigulin de février à mai et par une visite au musée CAPC de Bordeaux.

Le mardi 20 mai, les trois classes de l'école maternelle de Saint-Aigulin ont vécu une superbe journée à Bordeaux, placée sous le signe de la découverte artistique et de la nature. C'est au prestigieux musée CAPC (Centre d'Arts Plastiques Contemporains), en plein centre-ville, que les petits élèves, plongé dans l'univers fascinant de l'exposition « Pollen », thème central de cette sortie pédagogique et de la dernière période de l'année.

Dès leur arrivée au musée, les enfants ont été accueillis par les médiateurs culturels, ravis de faire découvrir aux jeunes visiteurs les mystères du monde végétal à travers l'art contemporain. Le pollen, invisible mais essentiel à la vie, a inspiré une visite sensorielle et interactive, à hauteur d'enfant. Émerveillés, les élèves ont observé des œuvres évoquant la nature, les cycles de vie, et les minuscules grains de pollen qui voyagent au gré du vent.

Mais la magie ne s'est pas arrêtée là ! Les enfants ont ensuite été invités à créer leurs propres œuvres au pastel, en s'inspirant des formes organiques et des couleurs éclatantes évoquant les grains de pollen. Assis autour de grandes feuilles blanches, pastels en main, ils ont laissé libre cours à leur imagination. Fleurs stylisées, nuages de couleurs,



spiraales aériennes... Les productions ont rivalisé de créativité. Les enseignantes ont été impressionnées par l'attention et l'enthousiasme de leurs petits artistes en herbe !

Après cette matinée, direction le jardin public de Bordeaux pour un moment tout aussi attendu : le pique-nique ! Installés sur l'herbe à l'ombre des grands arbres, les enfants ont partagé leurs repas dans la bonne humeur. Rien de tel qu'un bon déjeuner en plein air pour reprendre des forces !

Le début d'après-midi a ensuite été consacré aux jeux libres dans l'aire de jeux du parc. Toboggans, balançoires, cabanes et jeux d'équilibre ont rencontré un franc succès. Les enfants, ont profité pleinement de ce moment de détente.

Puis, les 3 enseignantes avaient prévu plusieurs ateliers pédagogiques pour clore cette journée : une chasse à la photo à travers les allées du jardin ou face à la fontaine/monument des girondins, des jeux autour des formes géométriques et un coin lecture d'albums à l'ombre pour les plus calmes.

Cette sortie au musée CAPC a permis aux enfants de s'ouvrir à l'art, de développer leur sens de l'observation et de la créativité, tout en profitant de la nature et de la ville.

Par la suite, afin de montrer aux parents, le travail réalisé tout au long de l'année en arts, et en lien avec cette sortie, une exposition a été proposée le mardi 10 juin avec un verre de l'amitié.

## ATELIERS DE NOËL

Un calendrier de l'Avent géant pour transmettre notre mémoire collective.

Une première réunion publique a permis de confirmer l'intérêt porté par les habitants à un projet fédérateur autour de la mémoire locale.

## L'idée ?

Créer un calendrier de l'Avent géant qui ne distribue pas des chocolats, mais des souvenirs, des anecdotes, des récits de notre commune !

Chaque samedi de décembre, un rendez-vous grand public sera proposé dans un lieu symbolique de Saint-Aigulin, avec une mise en scène vivante autour :

- d'un monument,
- d'un personnage marquant,
- ou d'un lieu de mémoire locale.

## L'objectif ?

transmettre, partager et faire vivre l'histoire collective de notre village, tout en rassemblant les générations autour d'un moment chaleureux et convivial.

Vous souhaitez contribuer ? Faites-nous part de vos souvenirs, de vos anecdotes, ou proposez un lieu à mettre en lumière.

Contactez le 06 18 49 95 05 (A. Dribault en charge du projet) ou rejoignez le prochain comité de préparation !

## MÉDIATHÈQUE

Des nouveautés à la médiathèque,  
côté espace jeunesse

Des boîtes à histoires sont à la disposition des enfants et ce jusqu'à la fin de l'été.

Ils pourront écouter seuls ou avec un parent de nombreuses histoires, et tester leurs connaissances avec divers quiz.

Deux malles de jeux empruntées à la médiathèque départementale de Saintes ont également été installées dans l'espace jeunesse.

Une pour les 0-3ans et l'autre pour les 6-10 ans.

**Un après-midi jeux a d'ailleurs été prévu le mercredi 9 juillet 2025 à partir de 14h30.**

Mais les enfants peuvent venir jouer quand bon leur semble jusqu'à fin juillet.



En ce qui concerne les animations, dès septembre et jusqu'au mois de décembre divers ateliers sur le thème de « la musique », nouveau fil rouge de l'année, seront proposés aux enfants et aux adultes.

Le programme sera disponible dans ce numéro, sur la page Facebook de la médiathèque, sur panneau Pocket ainsi qu'à la médiathèque.

**La médiathèque sera fermée cet été du 29 juillet au 2 août 2025 compris et du 12 au 23 août 2025 compris.**

L'équipe de la médiathèque vous souhaite un très bel été et vous invite à venir découvrir les nouvelles acquisitions !

## L'HEURE CIVIQUE

Déjà Noël à Saint-Aigulin : les petits lutins de la fabrique de Noël s'activent !

L'été bat son plein... et pourtant, dans l'ombre de la chaleur estivale, une équipe de bénévoles s'active déjà dans la joie et la bonne humeur : ce sont les "lutins de la Fabrique de Noël".

Ces habitants investis préparent avec soin les décorations qui viendront embellir notre centre-bourg dès le mois de décembre.

- Pour les aider dans leur mission créative et durable, nous lançons un appel aux dons :

**Boules de Noël dépareillées, guirlandes, sujets de décoration, objets détournables ou à customiser...**

**Plaques OSB, plaques de polystyrène, bouts de gouttière PVC pour réaliser des sucre d'orge géants...** tout ce qui peut être réutilisé ou transformé trouvera une seconde vie dans les mains habiles de nos bénévoles !

Déposez vos décorations en mairie, aux horaires d'ouverture.

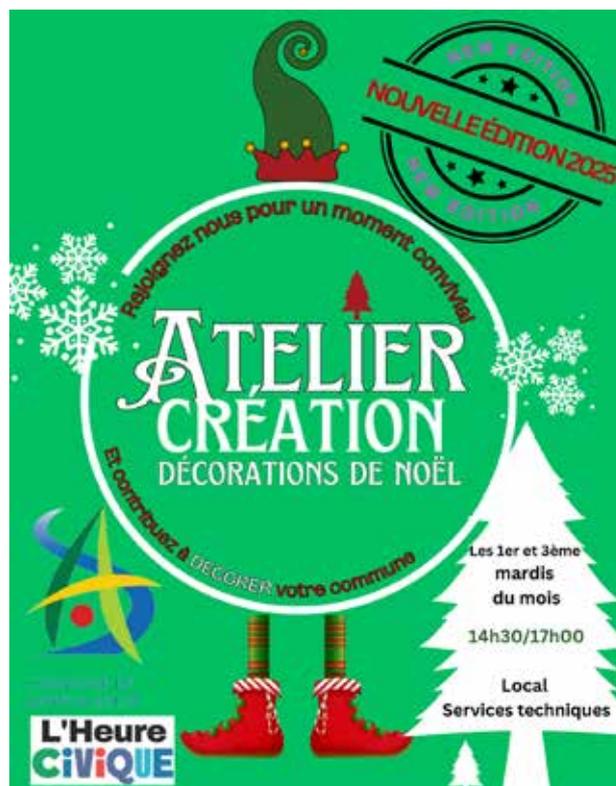
Les bénévoles vous remercient chaleureusement, et vous le rendront... en enchantant les rues de Saint-Aigulin cet hiver !

**Vous avez envie de vous greffer à cette dynamique bénévolement ?**

Rejoignez-les ! que vous soyez disponible un mardi après midi par mois (le 1<sup>er</sup> et/ou le 3<sup>ème</sup>) où les deux en systématique, appelez-les !

**Renseignements et contact : 06 18 49 95 05**

Au plaisir de vous accueillir !



### ALLIANCE DE LA DRONNE FOOTBALL CLUB



Cette saison 2024/2025 se termine.

#### L'école de football

Nos joueurs de U6 à U11 ont bien évolué dans leur catégorie respective, sans classement, sous la responsabilité d'éducateurs, diplômés par la Fédération Française de Football.

#### L'équipe d'U13

encadré par Nicolas S. ; L'Alliance de la Dronne Football Club, a été représentée par 3 joueurs lors du festival des jeunes footballeurs en finale à Boulazac le 24 mai dernier : Tio S., Léo G. et Aaron D.

#### L'équipe U15

encadrée quant à elle par Déborah C. et Mallory D. a fait un bon championnat. Un immense « merci » aux parents qui suivent les enfants aux entraînements et lors des déplacements.



Grâce à leur travail collectif, l'équipe féminine à 8 a fait également un beau championnat malgré les blessures et les absences associées.

#### Le Fustal

encadré par Guillaume S, éducateur Un championnat difficile mais ils terminent 2<sup>ème</sup> sur 7 devant de très grandes équipes de la Dordogne.

Les vétérans ont fait un championnat tranquille le vendredi soir, sans classement, sur le District 17.

L'équipe B termine dans les dernières places et descend par conséquent de niveau.

L'équipe première a démarré tranquillement avec quelques frayeurs en 1<sup>ère</sup> période, avant de terminer le championnat à la 6<sup>ème</sup> place sur 14. Il fallait gagner ces places car les descentes de R3 voire de National sont très importantes sur la Dordogne.



## FOOTBALL : UNE U16-U17



**La saison 2025/2026 :  
Le club va créer une équipe de U16-U17**

Nous invitons tous les jeunes intéressés à venir nous rejoindre !

Le club recrute aussi sur les catégories jeunes, U12-U13 ; U14-15, Féminine senior.  
Pour plus de renseignements, contactez le club au 06-70-46-35-94

Le club a également reçu des récompenses au cours d'une soirée organisée à Périgueux par le District 24. L'objectif de ce temps fort était de mettre à l'honneur des bénévoles et la présence du Président Ligue N.A. M. François GRENET

- Isabelle ANCEAUX trésorière depuis 2008 à l'époque de l'U.S.A.S est toujours en fonction.

- Christophe HERVAUD a quant à lui pris sa première licence au club U.S.A.S à l'âge de 6 ans en tant que débutant ! Très vite surclassé en équipe fanion, il a évolué au sein de son club aux côtés de ses copains au gré des coupes reçues. Aujourd'hui, Christophe reste un joueur assidu et un éducateur en catégorie U6-U7. A noter qu'il passe des diplômes d'initiateur jeunes et seniors, revalorisé en CFI cette année.

Félicitations à eux deux pour leur médaille des bénévoles. Merci pour leur travail et leur engagement au sein du club depuis toutes ces années.

Notre Présidente, Marie-Madeleine HERVAUD, a quant à elle été honorée le 14 juillet 2025 à Rochefort, en présence de M. Arthur DROUAUD, chef de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, en recevant la **médaille de Bronze Ministérielle de la Jeunesse et des Sports** pour son engagement associatif. **Félicitations !**

## TENNIS CLUB

Le président félicite les 15 enfants ; petits et grands sportifs pour leur assiduité de septembre à juin sur les courts, et leur donne rendez-vous à la rentrée de septembre.

**Il sera possible de renouveler son inscription, à partir du mercredi 10 septembre au club house de 13h30 à 16h.**

Le championnat régional de printemps par équipe messieurs :

L'équipe termine 2<sup>ème</sup> sur 6 équipes. Bienvenue à Nicolas JAUBARD en équipe 1.

L'équipe filles termine quant à elle, 2<sup>ème</sup> sur 6 équipes

Bonnes vacances à nos petits et grands champions.

Le président, Albert Sandré  
06 77 24 52 78

## EUROCHESTRIES



**Dans le cadre des Eurochestries, Festival International d'orchestres de jeunes, la municipalité de Saint-Aigulin et l'association Art, Culture et Loisirs reçoivent Le Quintette à vent « QUINTA JUSTA » de Grenade (Espagne) le Mardi 5 août 2025 à 20h30 en l'église Saint-Fort de Saint-Aigulin.**

**Tarif : 10€ - Gratuit jusqu'à 12 ans**

**Billetterie sur place**

**Renseignements : 06 83 05 91 48**

### Des jeunes musiciens venus d'Espagne en concert à Saint-Aigulin

Le quintette à vent Quinta Justa, formation prometteuse est née en 2023 au sein du Conservatoire professionnel Ángel Barrios, à Grenade. Composé de cinq jeunes musiciens passionnés – María Cañadas Pérez (flûte), Alicia Triviño Ferreira (hautbois), Adrián Huertas Ariza (clarinette), Victoria Puerta Ibáñez (cor), et Luna López Castro (basson) – l'ensemble s'est rapidement distingué en remportant le deuxième prix du concours de musique de chambre de leur établissement.

Portés par leur complicité musicale et une énergie communicative, les membres de Quinta Justa ont poursuivi leur collaboration au-delà des cours, affinant un répertoire riche et exigeant. Ils interprètent aussi bien les œuvres classiques de Danzi ou Farkas que des pièces emblématiques de la musique espagnole signées Granados, Albéniz ou Manuel de Falla.

Ce jeune quintette, en pleine ascension, multiplie désormais les concerts et les concours, avec l'ambition affirmée de faire rayonner leur talent bien au-delà de l'Andalousie. Une occasion rare de découvrir à Saint-Aigulin un moment de musique vivante, aux couleurs chaleureuses de l'Espagne !

COMITÉ DES FÊTES

**SAINT-AIGULIN**  
**DIMANCHE 13 JUILLET 2025**  
 THEATRE de VERDURE à partir de 19 h.

**SOIREE MOULES FRITES**  
 organisée par le comité des fêtes

**Menu**  
 Melon au Pineau  
 Jambon de Pays  
 Moules Frites  
 Fromage  
 Dessert  
 Vin - Café  
 Cognac

22h.45 **FEU D'ARTIFICE**  
 Offert par la municipalité

**BAL POPULAIRE**  
 Animé par **DJROMA**

Règlement à la Réservation à l'ordre du Cté des Fêtes  
 du 15 JUILLET au 10 JUILLET 2025  
 à la maison France Services : 05 46 04 90 01  
 Comité des Fêtes : 06 22 42 74 76

**ADULTES : 21 €**  
**ENFANTS -10 ans : 10 €**

**SAINT-AIGULIN**  
**Vendredi 15 AOUT 2025**  
 THEATRE de VERDURE à partir de 19 h.

**SOIREE MECHOU!**  
 cuisson sur place

organisée par le comité des fêtes

22h.45 **FEU D'ARTIFICE**  
 Offert par le comité des fêtes

**BAL GRATUIT**  
 Animé par : **BLUE NIGHT**

**Menu**  
 Melon au Pineau  
 mouton ou jambon  
 semouïe et légumes  
 ou haricots couane à la tomate  
 Fromage  
 Dessert  
 Vin Rouge & Rosé  
 Café Cognac

Règlement à la Réservation à l'ordre du Cté des Fêtes  
 du 15 JUILLET au 10 AOUT 2025  
**Réservation et règlement**  
 à la Maison France Services 05 46 04 90 01  
 Comité des Fêtes : 06 22 42 74 76

**ADULTES : 24 € - Enfants - 12 ans : 10 €**

LES SYNDICATS DE COMMUNES DES 2 MONTS ORGANISENT

**FESTI ' ASSO**

HABITANTS ET ASSOCIATIONS DU SUD DE LA HAUTE-SAINTONGE  
 RENCONTREZ-VOUS

**SAMEDI 13 SEPTEMBRE de 14h à 17h30 aux Rives du Mouzon à Saint-Martin-d'Ary**  
 la nouvelle Halle

ENTREE ET ANIMATIONS GRATUITES

AVEC **FESTI'JEUX**  
 UN ESPACE CONSACRÉ AUX JEUX

SPORT  
 CULTURE, PATRIMOINE ET HISTOIRE  
 ENFANCE ET JEUNESSE  
 SOLIDARITÉ  
 LOISIRS, SANTÉ, BIEN-ÊTRE

Logos of participating organizations: Communauté de Communes des 2 Monts, Syndicat de Communes du Sud de la Haute-Saintonge, Nouvelle-Aquitaine, and Le Châtelier Marillat.

### COMITÉ DES FÊTES



Cette année la météo agréable était avec nous pour la fête du mois de mai. Ce qui nous a permis d'avoir une belle brocante avec 86 exposants déballant sur la rue de Victor Hugo. Il y a eu de nombreux visiteurs venant chiner. La restauration organisée par le comité des fêtes a eu un franc succès. Avec une fête foraine bien aménagée.

Pour cet été nous avons prévu :

**Le 13 juillet** l'inévitable repas moules-frites avec une soirée dansante animée par DJROMA ainsi qu'un feu d'artifice offert par la municipalité.

**Le 15 août** cette année nous organisons un Méchoui de mouton et jambon braisé pour ceux qui n'aime pas le mouton, le tout cuit sur place par « la Ferme de Paillot ». avec soirée dansante animée par notre DJ Blue Night et un feu d'artifice offert par le comité des fêtes.

Et le **3, 4 et 5 octobre** la fête des vendanges avec brocante sur la rue Victor Hugo le dimanche 5.

En espérant vous retrouver pour passer un agréable moment ensemble.

### THÉÂTRE NÉPOMUCÈNE

**Bilan de la saison 2024-2025 – Troupe « Népomucène »  
Théâtre Tony Poncet – Saint-Aigulin**

La troupe « Népomucène » clôt une saison 2024-2025 haute en couleurs, riche en émotions et marquée par un fort engouement du public. Avec plus de 11 spectacles joués sur les planches du théâtre Tony Poncet, la troupe a su séduire un public toujours plus fidèle, réunissant en moyenne 80 spectateurs par représentation – un vrai succès populaire pour une structure locale et passionnée.

Tout au long de l'année, cours de théâtre, ateliers pédagogiques, et rencontres entre professionnels et amateurs ont rythmé la vie de la troupe. Ces initiatives ont renforcé le lien intergénérationnel et la transmission artistique, notamment à travers un travail soutenu avec les collèges de Montguyon et Saint-Aigulin.

Fière de son ancrage territorial, « Népomucène » a également tissé de nouveaux partenariats avec des troupes voisines, affirmant sa volonté d'ouvrir la scène à une dynamique collective et régionale.

**Perspectives 2025-2026 : une saison déjà très attendue !**  
**Dès octobre 2025**, la troupe reprendra avec de **nouvelles créations** et des **événements exceptionnels**. L'année 2026 s'annonce particulièrement festive avec notamment : La venue de **Lou Volt**, chanteuse emblématique du Grand Orchestre du Splendid, invitée d'honneur et amie de la troupe, qui illuminera les premières scènes de l'année avec une participation artistique inédite.  
L'accueil de la troupe « Du plaisir avant tout » de **Royan** avec la comédie « **Marié à tout prix** », une pièce pleine d'humour et de tendresse, **parrainée par Isabelle Mergault** et portée par l'interprétation vive et sensible de **Sébastien Cop**.

Ces rendez-vous marquent le début d'une nouvelle saison ambitieuse, ouverte et festive, fidèle aux valeurs de partage, de création et de passion qui font l'âme de la troupe « Népomucène ».



Suivez nous en scannant ce QR code

## 26 LA VIE ASSOCIATIVE



### Un concert Rockshool rythmé et perspective de programmation côté salle de concert – Le Kayak

La saison musicale 2024/2025 s'est terminée en apothéose avec notre traditionnelle soirée Rockscool qui a été un véritable succès, nos apprentis musiciens nous ont offert un show incroyable subtilement dirigés par nos professeurs et mis en valeur par nos techniciens son et lumière. Côté public l'ambiance était au rendez-vous également et nos bénévoles n'ont pas chômé pour leur offrir un accueil digne de ce nom. Il est temps maintenant pour tout ce petit monde de prendre un repos estival bien mérité pour mieux revenir à la prochaine rentrée.

Cependant notre belle salle du Kayak ne sera pas pour autant vide de toute activité puisque les groupes adhérents continuent de répéter durant tout l'été et nous accueillerons également des formations extérieures en résidence. Durant ce temps de pause, nous allons nous atteler à vous

préparer une belle programmation pour la saison prochaine. Nous pouvons déjà vous annoncer une soirée Hard Rock le 6 décembre 2025 et, si tout se passe comme prévu, il y aura une belle surprise pour la soirée d'entrée de saison, début octobre.

La Rockscool rouvrira ses portes le 15 septembre prochain, nous organiserons au préalable des journées d'inscription le samedi 6 septembre et le mercredi 10 septembre, nous participerons également au forum des associations le dimanche 7 septembre prochain.

En attendant de nous retrouver à la rentrée, nous vous souhaitons un bel été !

Toute l'équipe du Kayak Asso AMSA et de la Rockscool du Kayak !

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Priscille au 07 81 00 38 38**

## ARHSA

### Ce printemps 2025 a vu la réalisation des deux premières sorties prévues à l'AG de février.

D'abord, le jeudi 3 avril au **Moulin du Verger à Puymoyen**, près d'Angoulême. Jacques Bréjoux nous accueille dans ce bâtiment du XVI<sup>e</sup> siècle installé dans la vallée des Eaux-Clares, où depuis cinq décennies il fabrique un papier de luxe. Avec quelle érudition il nous raconte l'histoire de la fabrication du papier, inventé en Chine il y a 2000 ans ; et l'influence de François 1<sup>er</sup> pour l'implantation de papeteries dans la région d'Angoulême. Après nous avoir montré son moulin et les stocks de draps de chanvre et de lin, matière première pour son papier artisanal, il nous fait une démonstration de fabrication du papier comme au XVI<sup>e</sup> siècle.

Le dimanche 11 mai l'ARHSA s'est rendue à un autre moulin : **le Moulin de Charlot, en Gironde**. Situé dans un lieu tout aussi charmant que le moulin du Verger, il est aujourd'hui transformé en crêperie et restaurant, au bord de l'eau. L'originalité de cette excursion réside surtout dans le voyage qui se fait dans un petit train au départ de la gare touristique de Guîtres en direction de Marcénaïs. Comment ne pas se souvenir des forêts d'essences variées et des paysages traversés à une vitesse maximum de 30 km/h ? Et surtout saluer le travail des bénévoles de l'Association qui permettent à ce train d'autrefois de circuler encore aujourd'hui ?

**La prochaine sortie sera en bus, à Brive, le vendredi 27 juin.**

Enfin, pour la fin de l'année, un projet inédit se dessine. L'ARHSA a reçu avec intérêt la proposition d'Anne Dribault de participer à un calendrier de l'Avent géant. Certains de ses membres sont prêts à s'investir dans la réalisation de cases mettant en valeur des lieux « historiques » à Saint-Aigulin. Une expérience qui mérite d'être tentée pour faire découvrir à tous notre patrimoine !





### L'ENSEMBLE VOCAL DE LA DRONNE



#### LORSQUE LES ENSEMBLES MUSICAUX SE MOBILISENT

Samedi 24 mai, sous l'impulsion de l'Ensemble vocal de la Dronne, 200 chanteurs se sont réunis lors d'un grand concert caritatif au profit de ce département français éloigné certes et toujours sinistré qu'est Mayotte.

Des élèves de la Rockscool avec leur professeur Priscille Morisset, la chorale des collèves de Jonzac, Montguyon, Saint-Aigulin sous la direction de leur professeur David Massé, Magali Soldo et Amandine Maugard, des élèves de l'école élémentaire Jean Ferrat (malheureusement peu nombreux.... mais très motivés) coachés par leur professeur et dirigés par François Laurent et l'Ensemble Vocal de la

Dronne avec son chef de chœur François Laurent, se sont succédés dans l'église Saint Fort accueillante comme à son habitude grâce au Père Bernard Housset.

Devant un public venu très nombreux, chaque ensemble vocal a pu faire partager son plaisir et son émotion d'être ensemble et de se retrouver pour une noble cause autour de la musique.

Un immense merci à tous les participants et aussi au public sans lequel rien ne serait possible.

Grâce à vous tous, un don de 1085 euros a été versé à la Croix Rouge Française pôle Urgence Mayotte.



## AOSA



### Assemblée Générale du 2 juin 2025

Hugues Legendre, le président de l'Association, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et en particulier Anne Dribault, représentant la municipalité. Il rappelle l'ordre du jour.

**Le compte-rendu d'activités** est fait par Anne-Marie Chatain, la secrétaire.

Les 5,6 et 7 avril 2024 l'AOSA a participé à l'hommage rendu à Tony Poncet.

Le 10 mai a eu lieu une représentation de la chorale dirigée par Pascal Aubert.

Le samedi 21 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine, l'AOSA a organisé une manifestation réunissant Christophe Métreau pour une conférence-diaporama sur l'église et Théophile Chomienne pour un concert d'orgue.

Le samedi 16 novembre 2024, le chœur « des voix réunies » a produit un concert de chants sacrés du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.

**Le bilan financier** est présenté par Véronique Jullien, la trésorière.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent. Il reste en caisse 4425€, ce qui est satisfaisant vu l'activité plutôt soutenue de quatre manifestations sur l'année.

La cotisation est passée à 12€ l'an dernier ; et le nombre d'adhérents a été de vingt et un.

La subvention municipale contribue à cet équilibre.

**Le bureau est ainsi constitué :**

Président : Hugues Legendre

Trésorière : Véronique Jullien

Trésorière adjointe : Marie-France Legendre

Secrétaire : Anne-Marie Chatain

Secrétaire Adjointe : Hélène Legendre

Michel Legendre a manifesté son désir de ne plus faire partie du bureau.

Nous le remercions pour son investissement au sein de l'Association depuis sa création. Il a mis sa plume au service de la réalisation du livret sur l'Orgue et aussi d'articles pour le Petit aigulinois. Nul doute que lors de ses passages à Saint-Aigulin, il prendra encore plaisir à jouer sur l'instrument à l'installation duquel il a grandement contribué.

**Projets :**

Un concert d'un quatuor de jeunes est prévu fin juillet ; la date reste à préciser.

Pour les journées du Patrimoine les manifestations ne sont pas encore organisées.

En décembre, l'organiste Carl Grainger produira un « concert de Noël », peut-être accompagné d'un ami à la guitare.

Enfin, en décembre également, l'AOSA participera au calendrier Géant de l'Avent proposé par la municipalité. Hugues Legendre a accepté de prendre en charge la réalisation d'une des cases, où il présentera l'orgue de Saint-Aigulin.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la réunion se termine autour d'un verre de l'amitié

## DON DU SANG

### Mobilisation pour le Don de Sang à Saint-Aigulin : un geste vital toujours nécessaire

Pour la seconde collecte de l'année, avec 56 présentés dont 5 nouveaux candidats et 50 poches de sang récoltées, l'Etablissement Français du Sang (EFS) enregistre, à l'issue de cette matinée de collecte, une légère hausse de participation par rapport à la dernière session de février. C'est un signe encourageant, même si les réserves restent faibles pour répondre à l'ensemble des besoins médicaux.

Grâce à l'implication constante de l'association des donneurs de sang bénévoles du secteur, chaque collecte est minutieusement organisée : préparation de la salle, accueil chaleureux des donneurs, et collation offerte en fin de parcours. Une mobilisation précieuse, portée par des bénévoles engagés, mais qui n'est que peu face aux immenses besoins de l'EFS pour remplir sa mission.

Chaque année, près d'un million de patients ont besoin d'une transfusion ou de médicaments issus du sang. Les dons restent donc essentiels et urgents.

Cette collecte avait été précédée quelques semaines auparavant, par la réunion du nouveau Conseil d'Administration issu de notre dernière AG, afin de constituer son bureau dont voici la composition :

Président : M. J-Ph. Gadrat

Vice-Président : M. C. Nicoux et M. P. Jeanmougin

Secrétaire : Mme A. Trotet - Adj : Mme K. De Werra

Trésorière : Mme M. Mésaglio - Adj : Mme N. Bodéré.

L'association vous souhaite de bonnes vacances, et espère accueillir de nombreuses et nombreux donneurs lors de nos prochaines collectes.

Pour connaître les lieux de collecte et prendre rendez-vous :

**dondesang.efs.sante.fr**

**0 800 109 900** (appel et service gratuits)

**DON DE SANG**  
Privilégiez le RDV : [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)

**Foyer municipal  
Jean Mermoz  
à SAINT-AIGULIN**  
Collectes de de 8h30 à 12h30  
**Lundi 22 septembre**

Prenez le temps d'effectuer ce geste qui vous permettra de sauver des vies car nous avons besoin de vous. Merci pour votre générosité. Lors de votre don, toute l'équipe de Saint-Aigulin, vous offrira avec un grand plaisir une collation qui vous récompensera de votre immense geste qui permettra de sauver des maladies (enfants, adultes, pour toutes sortes de maladies et d'accidents de la vie). Nous comptons sur vous, à bientôt.

Partagez votre pouvoir. Donnez votre sang !

Remdez-vous sur notre site

[dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr) 0 800 109 900

## 29 LA VIE ASSOCIATIVE

### CLUB DES NAGEURS



#### L'Espace Aquatique de Saint-Aigulin : une saison 2025 qui démarre en beauté !

L'Espace Aquatique de Saint-Aigulin a ouvert ses portes le lundi 19 mai. Cette année, les écoles de Saint-Aigulin, Montguyon et Cercoux profitent des installations dans le cadre de leurs activités scolaires.

#### Horaires d'ouverture au public :

En juillet et août : ouvert du lundi au samedi, de 14h à 19h.

#### Une belle dynamique pour le Club Aquatique

Le Club Aquatique de Saint-Aigulin a lancé ses activités dès le mois de mai, notamment avec des créneaux réservés aux adultes.

Cette nouvelle saison démarre sur une excellente dynamique : le nombre d'adhérents a déjà dépassé celui de l'an dernier, avec une hausse significative dans tous les créneaux d'activités.

- Entraînements jeunes « compétition »
- Séances de remise en forme
- Natation libre

Afin de préserver la qualité des prestations, les inscriptions seront clôturées à 200 adhérents.

#### Une équipe engagée

Notre équipe est composée d'encadrants expérimentés et certifiés, tous bénévoles, qui assurent entre 16 et 18 heures de cours par semaine.

Ils sont épaulés par de nombreux nouveaux membres actifs, engagés pour faire vivre un projet fondé sur l'accès à la natation pour tous et la convivialité.

#### Une saison d'investissement

Le club a pris l'engagement de réinvestir chaque année les bénéfices précédents, sans demander de subventions.

Pour 2025, les investissements concernent :

- Des casiers à chaussures à l'entrée de la piscine
- Des voiles d'ombrage pour la buvette
- Des chariots de transport pour le matériel
- Du nouveau matériel pour la buvette
- La réhabilitation du terrain de volley sur herbe
- L'aménagement d'un espace dédié aux mamans et aux bébés

- Des bonnets de bain et polos pour les membres

De plus, trois jeunes originaires de la commune auront l'opportunité de travailler durant l'été à la buvette, rémunérés par le club.

#### Compétitions estivales

En partenariat avec le Club des nageurs de La Roche-Chalais, les jeunes participeront à cinq compétitions estivales :

Chevanceaux : 18 juillet, Chalais (nouveau !) : 25 juillet, Pons : 1<sup>er</sup> août, Réaux : 8 août, La Roche-Chalais : 22 août

#### Encadrement professionnel

Pour la deuxième année consécutive, nous aurons le plaisir de retrouver Antoine P., notre maître-nageur sauveteur, durant les mois de juillet et août.

Il proposera :

- Des cours de natation pour enfants
- Des séances d'aquagym

L'entraînement des adolescents de la section « club compétition jeunes »

Bon été à toutes et à tous !

Nous vous accueillerons avec plaisir à l'Espace Aquatique de Saint-Aigulin !

### SAK SAINT-AIGULIN

**KARATÉ**  
RENTREE SPORTIVE  
LUNDI 15 SEPTEMBRE

Professeur Christophe JUNGES • 4ème Dan IKKF

**LUNDI SOIR**  
19H00 - 20H30

**VENDREDI SOIR**  
19H30 - 21H00

**REJOIGNEZ-NOUS !**

DOJO DE SAINT-AIGULIN  
15 AVENUE JEAN MOULIN

06 51 84 83 40  
<http://staigulin.karate.free.fr>

**KARATÉ**  
RENTREE SPORTIVE  
LUNDI 15 SEPTEMBRE

Professeur Jean-Etienne LAFITTE • 2ème Dan IKKF

**COURS ENFANTS**  
à partir de 8 ans

**LE VENDREDI SOIR**  
DE 18H00 À 19H30

**RENTREE SPORTIVE**  
VENDREDI 19 SEPTEMBRE

**REJOIGNEZ-NOUS !**

DOJO DE SAINT-AIGULIN  
15 AVENUE JEAN MOULIN

06 51 84 83 40  
06 06 45 99 70  
<http://staigulin.karate.free.fr>

**BODY FITNESS**

TARATA HIIT

Tarif saison 2025-2026 : 110€  
Accès à l'ensemble des cours  
de septembre à juin.

**REPRISE MARDI 16 SEPTEMBRE à 19H**

Cours les mardis et jeudis

Préinscription et renseignement : 06 51 84 83 40

S.A. KARATÉ C SAINT-AIGULIN

## ADMINISTRATION

## ● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo  
 Permanence à Saint-Aigulin : **05.46.70.09.97**  
 Lundi et vendredi de 14h à 16h30  
 Permanence à St-Martin d'Ary : **05.46.04.45.97**  
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
 Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

## ● ASSEDIC

[www.assedic.fr](http://www.assedic.fr) et le 3949

## ● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30  
 Point Internet : Visio accueil  
 Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

## ● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - 17500 JONZAC  
**05.46.48.00.05**  
 t017029@dgfip.finances.gouv.fr

## ● CONCILIATEUR

Monsieur François HERNANDEZ  
 Permanence tous les 2<sup>e</sup>s mercredi de chaque mois entre 9h et 12h à Montguyon.  
 Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

## ● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU  
**05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86**  
 Courriel : [maudureau.ml@haute-saintonge.org](mailto:maudureau.ml@haute-saintonge.org)  
 ou [contact.ml@haute-saintonge.org](mailto:contact.ml@haute-saintonge.org)  
 Rendez-vous : Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**  
 ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

## ● M.F.S (Maison France Services) :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**  
 Permanences : CPAM - Pôle Emploi  
 CAF - Mission locale - MSA  
 Permanence des finances publiques :  
 le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

## ● MAISON DES SERVICES :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**  
 Cartes d'identité / passeport : **06.72.93.55.73**  
 Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
 Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

## ● SÉCURITÉ SOCIALE :

## • C.P.A.M.

4 rue René Cassin - 17114 Saintes  
 Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

## • MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

## ● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin  
 SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**

## ● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :  
 58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**  
 Conseillère en insertion : Marie-France GUENON  
 Antenne de Montguyon :  
 32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

## VIE PRATIQUE

## ● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry  
**05.46.48.37.67**

## ● CABINETS INFIRMIERS

Mme CABON Christelle, MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie **05.46.48.06.58**  
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun  
 Soins au cabinet sur rendez-vous  
 Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène  
 2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**  
 Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

## ● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme DENOUVION Léa et TORCQ-BLANC Marie  
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun  
**05.46.04.88.25** - sur rendez-vous

## ● CABINET MÉDICAL

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun  
 Dr PETTES Sandrine **05.46.04.88.11**  
 Dr BOUMAZZOUGH Abdelaziz **06.23.14.12.65**  
 Dr VERGÉ Dominique **09.73.05.72.72**

## ● DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun  
 Mme Léa BURDINSKA - **06.10.08.39.19**

## ● KINÉSITHÉRAPIE

Mlle SZÁNTÓ Andréa et Clémence BRIERE  
 3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**

## ● HYPNOLOGUE / THÉRAPEUTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun  
 Sandrine DASPET **06.33.48.63.51** sur RDV

## ● MÉDECINS DE GARDE

**05.46.27.55.20** - Urgence seulement, faites le 15

## ● OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andréa  
 3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**

## ● POMPES FUNÈBRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**  
 QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

## ● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

## ● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile  
 17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

## ● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h  
 et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h à 12h  
 Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

## ● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine - **06.62.26.33.38**

## ● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.  
 Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**

## ● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS  
**05.46.04.83.17** ou **06.70.12.84.65**

## ● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge  
 Docteurs COENEN Katrien, DE WEEER Koen  
 et MASSONI Sabrina - **05.46.04.83.66**

## NUMEROS UTILES

## ● GENDARMERIE

Montguyon : **05.46.04.10.13**  
 Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

## ● AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30  
 et de 14h à 17h  
 Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

## ● CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE  
 Permanence 2<sup>e</sup> mardi du mois à Montguyon  
 de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie  
 au **05.46.86.47.17**  
 et à Montendre de 13h30 à 17h  
 RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

## ● POMPIERS

Faites le 18. - Portable le 112

## ● S.O.S. Essaims

- Léger Destruction Montguyon - **06.60.05.71.03**
- Claude Gombaudo Le Fieu - **06.09.79.01.90**
- M. Julien RULIN - **06 72 66 18 80**
- X'TREME La Roche-Chalais - **06.88.38.43.55**

*Prestation couverte par la cotisation communale pour l'ensemble des habitants de la commune.*

## ● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais - **05.53.91.46.09**

## ● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi  
 De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
 Tél : **05.46.70.43.64**

## PHARMACIES

## PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin  
 Tél : **05.46.04.80.32**

## PHARMACIE MENZ Matthieu

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon  
 Tél : **05.46.04.10.06**

## PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais  
 Tél : **05.53.91.42.47**

## PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye  
 Tél : **05.53.90.42.08**

## PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux  
 Tél : **05.46.04.71.28**

## PHARMACIE DE LA SANTÉ

12 rue Jacques Beaumont - 17130 Montendre  
 Tél : **05.46.49.20.88**

## PHARMACIE MEULEMENS Henry

1 rte de Montendre - 17210 Montlieu-la-Garde  
 Tél : **05.46.04.44.06**

## PHARMACIES DE GARDE :

**www.3237.fr**

Gratuit

# Que faire cet été ?

## AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

### JUILLET

**Mardi 1<sup>er</sup> :** Kermesse école élémentaire à l'école Jean Ferrat à partir de 17h

**Mercredi 2 :** Bal du Collège au Foyer Municipal à 19h

**Vendredi 4 :** Marché Nocturne au Théâtre de Verdure à partir de 19h organisée par l'ASA

**Samedi 5 :** Loto de la Chasse ACCA au Foyer Municipal à partir de 19h

**Dimanche 13 :** Soirée Moules-frites au Théâtre de Verdure à partir de 19h Bal populaire et feu d'artifice

**Lundi 14 :** Concours de pêche au Bords de la Dronne à partir de 7h30

**Samedi 19 :** Bal des Pompiers au Théâtre de Verdure à partir de 19h

### AOÛT

**Mardi 5 :** Concert Eurochestreries en l'église Saint Fort à 20h30

**Vendredi 8 :** Marché Nocturne au Théâtre de Verdure à partir de 19h organisée par l'ASA

**Vendredi 15 :** Soirée Méchoui et Jambon cuit au Théâtre de Verdure à partir de 19h Bal populaire et feu d'artifice

### SEPTEMBRE

**Dimanche 7 :** Forum des associations au Foyer Municipal

**Samedi 13 :** Loto du Foot au Foyer Municipal à partir de 20h

**Dimanche 14 :** Loto du Foot au Foyer Municipal à partir de 14h

**Samedi 20 :** Loto Cherleader Cheer au Foyer Municipal à partir de 20h

**Lundi 22 :** Don du sang au Foyer Municipal de 8h30 à 13h organisée par les donateurs de sang

**Du 27 septembre au 11 octobre inclus :** Quinzaine commerciale organisée par la municipalité Bulletins de participation à retirer dans les commerces

### OCTOBRE

**Les 3, 4 et 5 :** Fête des Vendanges Centre-bourg

**Samedi 4 :** Loto des Pompiers au Foyer Municipal à partir de 20h

**Dimanche 5 :** Brocante Centre-bourg à partir de 8h

**Samedi 11 :** Loto des Anciens Pompiers au Foyer Municipal à partir de 20h

**Samedi 18 :** Loto du Collège au Foyer Municipal à partir de 20h

**Samedi 25 :** Soirée ASA au Foyer Municipal à partir de 20h

**Les 29, 30 et 31 :** Halloween Party Soirée déguisée et dansante organisées par le CMJ 2025

### NOVEMBRE

**Lundi 24 :** Don du sang au Foyer Municipal de 8h30 à 13h organisé par les donateurs de sang

## LES MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année, messe à 10h30 à Saint-Aigulin en l'église Saint-Fort

Tél. : 05.46.04.80.50

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissesaintaigulin.com

Messe à Boscamnant le vendredi 18 juillet à 18h

Messe à La Génétouze le vendredi 29 août à 18h



© J.-L.B.



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Néant

### MARIAGES

PITON Françoise et MILCENT Daniel, René mariés le 7 Juin 2025

### DÉCÈS

KOEHL Philippe, Robert décédé le 31 Mars 2025 à l'âge de 71 ans

METREAU Renée, veuve DURET décédée le 7 Avril 2025 à l'âge de 86 ans

BOSSUET Nicole, Jacqueline veuve FRANCOUT décédée le 12 Avril 2025 à l'âge de 82 ans

ALVES Odette, Antoinette veuve GUYON décédée le 16 Avril 2025 à l'âge de 88 ans

CHEVRIER Martine, Nathalie divorcée CARRAU décédée le 30 Mai 2025 à l'âge de 57 ans



Retrouvez toutes les informations et alertes de la mairie sur PanneauPocket



**SAINT-AIGULIN**

# Marchés Nocturnes

**THÉÂTRE DE VERDURE  
DÈS 19H**

**LES VENDREDIS  
4 JUILLET & 8 AOÛT**



**PENSEZ À APPORTER VOS COUVERTS !**

**STANDS ARTISANS, COMMERÇANTS,  
PRODUITS DE TERROIR, VÊTEMENTS,  
ACCESSOIRES DE MODE, FOOD TRUCKS...**

**ANIMATIONS ET  
RESTAURATION  
SUR PLACE**